

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00338 Numéro SIREN : 819 184 953 Nom ou dénomination : CABDIS
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2019 sous le numéro de dépôt 5242

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 15/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/5242

Déposant :

Nom/dénomination : CABDIS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 819 184 953

N° gestion : 2016 B 00338



Certifié Conforme
à l'Original

SAS CABDIS

route Départementale 400

14390 CABOURG

Siret : 81918495300019

Comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018



T A L E N Z

Entreprendre est un art majeur

Audit • Expertise Comptable • Conseil

FIDORG NORMANDIE

Siège social :	Le Trifide - 18, rue Claude Bloch - 14050 Caen Cedex 4	Tél : 02 31 46 23 23	email : caen@groupe-fidorg.fr
Bayeux :	20, rue Saint-Martin - 14400 Bayeux	Tél : 02 31 51 60 97	email : bayeux@groupe-fidorg.fr
Deauville :	63, boulevard Mauger - 14800 Deauville	Tél : 02 31 14 62 00	email : deauville@groupe-fidorg.fr
Flers :	15, rue du Théâtre - 61100 Flers	Tél : 02 33 62 82 00	email : flers@groupe-fidorg.fr
Saint Lô :	585, rue Henri Claudel - ZI Neptune 2 - 50000 Saint Lô	Tél : 02 33 77 87 97	email : saint-lo@groupe-fidorg.fr
Vire :	3, rue des Halles - BP 70058 - 14502 Vire Cedex	Tél : 02 31 68 11 12	email : vire@groupe-fidorg.fr

www.TALENZ.fr

S.A.S. au capital de 2 000 000 Euros inscrite au tableau de l'ordre de la région de Rouen-Normandie
R.C.S. Caen 492 308 804 - A.P.E. 6920 Z - N° gestion de 2006 B 770 - N° Intracommunautaire FR 23 492308804





T A L E N Z
Entreprendre est un art majeur

Audit • Expertise Comptable • Conseil

ETATS DE SYNTHESE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018



Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	732 000		732 000	732 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 415 226	444 272	970 954	1 108 139
Autres immobilisations corporelles	460 746	137 466	323 281	329 390
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	33 333		33 333	33 333
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 641 305	581 738	2 059 568	2 202 862
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 094 905		1 094 905	1 286 600
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	37 326	1 061	36 265	18 624
Autres créances	385 090		385 090	513 639
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	179 282		179 282	77 113
Charges constatées d'avance (3)	8 648		8 648	8 958
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 705 251	1 061	1 704 190	1 904 933
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 346 556	582 799	3 763 758	4 107 795
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



■ Bilan Passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	600 000	600 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-9 978	-24 223
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-90 571	14 246
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	499 451	590 022
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 491 818	1 789 757
Emprunts et dettes financières diverses (3)	438 634	105 777
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	952 390	1 198 793
Dettes fiscales et sociales	337 028	377 555
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	44 438	45 890
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	3 264 306	3 517 773
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 763 758	4 107 795
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 252 132	1 490 782
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 012 174	2 026 991
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	702	60 305
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	15 629 367		15 629 367	15 267 055
Production vendue (biens)	1 444 208		1 444 208	1 331 718
Production vendue (services)	259 229		259 229	305 378
Chiffre d'affaires net	17 332 805		17 332 805	16 904 151
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			44 559	80 256
Autres produits			4 668	1 429
Total produits d'exploitation (I)			17 382 031	16 985 836
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			12 881 057	12 854 650
Variations de stock			191 695	-66 371
Achats de matières premières et autres approvisionnements			978 556	894 570
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 565 708	1 524 033
Impôts, taxes et versements assimilés			150 234	146 423
Salaires et traitements			1 095 491	1 092 673
Charges sociales			308 940	300 088
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			242 774	215 132
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 061	1 078
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			18 909	8 605
Total charges d'exploitation (II)			17 434 425	16 970 880
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-52 393	14 956
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			3 092	3 275
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			3 092	3 275
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			20 464	25 100
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			20 464	25 100
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-17 372	-21 825
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-69 766	-6 869



■ Compte de résultat(suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	23 750	40 181
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	23 750	40 181
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	29 381	43 165
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	15 175	
Total charges exceptionnelles (VIII)	44 555	43 165
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-20 805	-2 984
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		-24 099
Total des produits (I+III+V+VII)	17 408 873	17 029 292
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	17 499 444	17 015 046
BENEFICE OU PERTE	-90 571	14 246
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



T A L E N Z

Entreprendre est un art majeur

Audit • Expertise Comptable • Conseil

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018





A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line and a small hook.

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CABDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 3 763 758 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 90 571 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/02/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

En cas de présence d'un fonds de commerce ou droit au bail, si celui-ci ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation est réalisé à partir d'une approche comparative (% du chiffre d'affaires annuel applicable dans la branche d'activité, multiple de l'excédent brut d'exploitation retraité,...).

Une provision est comptabilisée quand la valeur d'utilité issue du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



■ Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

En cas de présence à la date de clôture de l'exercice, la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

En cas d'existence dans les présents comptes, les stocks et les en-cours sont valorisés :

- à leur prix d'achat net augmenté des frais accessoires pour les matières premières et les marchandises,
- à leur coût de production pour les en-cours de production,
- à leur prix de revient pour les produits finis.

Des provisions pour dépréciations ont été constituées chaque fois que la valeur vénale du bien était inférieure à sa valeur d'inventaire.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 62 923 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

■ Règles et méthodes comptables

Autres éléments significatifs

Une aide commerciale à hauteur de 95 000 HT euros a été provisionnée pour l'exercice clos au 31 décembre 2016. Cependant celle-ci pourrait faire l'objet d'un remboursement prorata temporis en cas de perte d'enseigne dans les 5 ans.

L'acquisition du fonds de commerce a eu lieu le 4 mars 2016.

Consolidation :

La société mère consolidante est SONORFI domiciliée 18 rue Claude Bloch 14000 Caen (N° RCS : 383 957 251)

Sonorfi détient 50% de Sodocab qui détient elle même 100% de Cabdis soit une détention indirecte de 50%.

Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues aux sièges sociaux.

Par exception aux règles et méthodes comptables, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes à l'acquisition ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition.



■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	732 000			732 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	732 000			732 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 377 646	42 027	4 447	1 415 226
- Installations générales, agencements aménagements divers	407 410	72 627	22 793	457 243
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 503			3 503
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 788 559	114 653	27 240	1 875 972
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	33 333			33 333
Immobilisations financières	33 333			33 333
ACTIF IMMOBILISE	2 553 892	114 653	27 240	2 641 305



■ Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	732 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	732 000

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou groupe d'actifs en comparant la valeur actuelle et la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actif.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci étant déterminée :

- Pour les fonds de commerce acquis au cours des 24 derniers mois, par référence à la valeur de transaction ;
- Pour les autres fonds de commerce, par référence au pacte de préférence ou, en l'absence, par référence à la méthode des comparables (multiple du chiffre d'affaires mensuel TTC).

En application de l'article 832-5-2 du PCG, le fonds de commerce qui présente une durée d'utilisation non limitée, a fait l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de l'exercice. Ce test n'a pas permis d'identifier une dépréciation du fonds de commerce : la valeur actuelle est supérieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Agencements de constructions : 10 à 20 ans
- Concessions logiciels et brevets : 1 an
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 2 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans



■ Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	269 508	179 212	4 447	444 272
- Installations générales, agencements aménagements divers	80 149	77 569	22 793	134 925
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 373	1 168		2 541
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	351 030	257 948	27 240	581 738
ACTIF IMMOBILISE	351 030	257 948	27 240	581 738



■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	33 333		33 333
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	37 326	37 326	
Autres	385 090	385 090	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 648	8 648	
Total	464 398	431 064	33 333
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	62 141
Disponibilités	
Total	62 141



■ Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	60 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	60 000	10,00

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	702	702		
- à plus de 1 an à l'origine	1 491 115	238 984	1 054 714	197 418
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	952 390	952 390		
Dettes fiscales et sociales	337 028	337 028		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	483 071	483 071		
Produits constatés d'avance				
Total	3 264 306	2 012 174	1 054 714	197 418
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	238 282			
(**) Dont envers les associés	400 779			

■ Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	333
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 922
Dettes fiscales et sociales	226 107
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	4 984
Total	291 346

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	8 648
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	8 648



■ Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2017, la société SAS CABDIS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS SODICAB.

■ Autres informations

REPARTITION DES EFFECTIFS

CADRES : 3
 AGENTS DE MAITRISE : 3
 EMPLOYES : 38
 EFFECTIF TOTAL : 44

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>le fond de commerce a fait l'objet d'un nantissement sous seing privé</i>	1 850 000
Autres engagements donnés	1 850 000
Total	1 850 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

■ Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 97 923 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

CABDIS

S.A.S. au capital de 600 000 €
Siège Social : Lieudit « Le Bas Cabourg » - Route départementale n°400
14390 CABOURG
RCS CAEN 819 184 953

PROCES-VERBAL DU 25 JUIN 2019 DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

*L'an deux mil dix neuf
Le vingt cinq juin
A quatorze heures*

Au Carrefour Market de OUISTREHAM (14150) – Route de Caen,

La Société « **SODICAB** », SAS au capital de 3 000 000 € dont le siège social est à CABOURG (14390) – Le Bas Cabourg – RD n°400, immatriculée au RCS de Caen sous le n° 819 031 147, représentée par sa présidente la Société « **SONORFI** », elle-même représentée par Monsieur Guillaume HALLEY,

Associée unique et Présidente de la Société « **CABDIS** », Société par Actions Simplifiée au capital de 600 000 € divisé en 60 000 actions dont le siège social est à CABOURG (14390) – Le Bas Cabourg – RD n°400.

Le Commissaire aux comptes régulièrement ayant été convoqué en date du 04/06/2019 étant absent et excusé.

A statué sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le président
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes
- Conventions réglementées
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le **31/12/2018** et quitus au Président
- Affectation du résultat distribuable
- Rémunération de la Présidence
- Augmentation de capital réservée aux salariés
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.



DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une **perte de 90 571 €** décide de l'affecter au compte « **Report à nouveau** ».

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique prend acte de la poursuite des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce contractées avec la Société.

L'Associée Unique précise qu'en application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, les conventions visées à ce même article seront portées au registre des décisions de l'Associée Unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique prend acte que la rémunération de la Société SODICAB en sa qualité de Présidente au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 s'est élevée à 239 000 € HT telle qu'elle a été actée par décision du 31/03/2016.

CINQUIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

SIXIEME DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code du commerce :

- Décide d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant maximum de 10% du capital, par l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € chacune, à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société et de supprimer le droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la société ;
- Délègue au Président les pouvoirs nécessaires afin de réaliser l'augmentation de capital, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la décision de l'Assemblée au profit des salariés de la société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise. Après avoir établi celui-ci dans les conditions prévues par l'article L. 3332-1 et suivants du Code du Travail et fixer le montant de chaque émission dans la limite du plafond global de 10% du capital ;
- Déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles ainsi émises au profit desdits salariés dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital ;
- Déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, dans les conditions définies à l'article L. 3332-20 du Code du Travail ;
- Arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, recueillir les souscriptions des salariés ;
- Fixer le délai accordé aux salariés souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription dans la limite du délai de 3 ans à compter de la souscription prévue par l'article L.225-138-1 du Code de Commerce, étant rappelé que, conformément aux dispositions dudit article, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la société ou du souscripteur, par versements périodiques ou par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur ;



- Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances, le cas échéant, arrêter le solde créditeur des comptes courants ouverts dans les livres de la société au nom des souscripteurs, libérant par compensation les actions souscrites ;
- Constaté la réalisation de l'augmentation de capital, et le cas échéant, imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation ;
- Effectuer toutes formalités légales, modifier les statuts corrélativement, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, et généralement faire le nécessaire dans les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les actions ainsi émises seront créées avec jouissance à compter de la date de leur souscription. Pour le surplus, elles seront, dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions de l'Associée unique.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

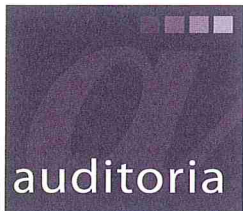


De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée unique et Présidente :

Société « SODICAB »

Représentée par la société « SONORFI », elle-même représentée par Guillaume HALLEY



Société membre de la compagnie
régionale des Commissaires aux
comptes de Bordeaux

Walter Motard
Sophie Sanderre Motard
Pierre Ribac
David Brachet
Julien Grosse
Thomas Grosse

Associés

SAS CABDIS

**Lieudit « Le Bas Cabourg » - RD n° 400
14390 CABOURG**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Sommaire

*Rapport sur les comptes annuels
Bilan, Compte de résultat, Annexe*

■ auditoria - SARL au capital de 113 400 € - RCS Bordeaux B 378 274 013

2 rue Claude Boucher - CS 70021 - 33070 Bordeaux Cedex - tél : 05 57 10 28 22 - fax : 05 57 10 28 29 - email : contact.auditoria@extencia.fr



**RAPPORT SUR LES COMPTES
ANNUELS**

À l'Associée Unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CABDIS relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Fonds commercial » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe mentionne les règles d'évaluation du fonds de commerce.

Dans le cadre de nos travaux et appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent ayant conduit à l'absence de dépréciation du fonds de commerce.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associée unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'Associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux Comptes relatives à l'audit légal des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bordeaux, le 10 Juin 2019

SARL AUDITORIA

Pierre RIBAC

Commissaire aux Comptes

SARL AUDITORIA 2, rue Claude Boucher CS 70021 33070 BORDEAUX – Tél. 05 57 10 28 22



Annexe du rapport : description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SARL AUDITORIA 2, rue Claude Boucher CS 70021 33070 BORDEAUX – Tél. 05 57 10 28 22



■ Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)	732 000		732 000	732 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 415 226	444 272	970 954	1 108 139
Autres immobilisations corporelles	460 746	137 466	323 281	329 390
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	33 333		33 333	33 333
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 641 305	581 738	2 059 568	2 202 862
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 094 905		1 094 905	1 286 600
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	37 326	1 061	36 265	18 624
Autres créances	385 090		385 090	513 639
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	179 282		179 282	77 113
Charges constatées d'avance (3)	8 648		8 648	8 958
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 705 251	1 061	1 704 190	1 904 933
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 346 556	582 799	3 763 758	4 107 795
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

■ Bilan Passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	600 000	600 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-9 978	-24 223
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-90 571	14 246
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	499 451	590 022
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 491 818	1 789 757
Emprunts et dettes financières diverses (3)	438 634	105 777
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	952 390	1 198 793
Dettes fiscales et sociales	337 028	377 555
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	44 438	45 890
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	3 264 306	3 517 773
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 763 758	4 107 795
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 252 132	1 490 782
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 012 174	2 026 991
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	702	60 305
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	15 629 367		15 629 367	15 267 055
Production vendue (biens)	1 444 208		1 444 208	1 331 718
Production vendue (services)	259 229		259 229	305 378
Chiffre d'affaires net	17 332 805		17 332 805	16 904 151
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			44 559	80 256
Autres produits			4 668	1 429
Total produits d'exploitation (I)			17 382 031	16 985 836
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			12 881 057	12 854 650
Variations de stock			191 695	-66 371
Achats de matières premières et autres approvisionnements			978 556	894 570
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 565 708	1 524 033
Impôts, taxes et versements assimilés			150 234	146 423
Salaires et traitements			1 095 491	1 092 673
Charges sociales			308 940	300 088
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			242 774	215 132
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 061	1 078
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			18 909	8 605
Total charges d'exploitation (II)			17 434 425	16 970 880
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-52 393	14 956
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			3 092	3 275
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			3 092	3 275
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			20 464	25 100
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			20 464	25 100
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-17 372	-21 825
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-69 766	-6 869

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

■ Compte de résultat(suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	23 750	40 181
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	23 750	40 181
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	29 381	43 165
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	15 175	
Total charges exceptionnelles (VIII)	44 555	43 165
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-20 805	-2 984
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		-24 099
Total des produits (I+II+V+VII)	17 408 873	17 029 292
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	17 499 444	17 015 046
BENEFICE OU PERTE	-90 571	14 246
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CABDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 3 763 758 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 90 571 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/02/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

**Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

En cas de présence d'un fonds de commerce ou droit au bail, si celui-ci ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation est réalisé à partir d'une approche comparative (% du chiffre d'affaires annuel applicable dans la branche d'activité, multiple de l'excédent brut d'exploitation retraité,...).

Une provision est comptabilisée quand la valeur d'utilité issue du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

■ Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

En cas de présence à la date de clôture de l'exercice, la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

En cas d'existence dans les présents comptes, les stocks et les en-cours sont valorisés :

- à leur prix d'achat net augmenté des frais accessoires pour les matières premières et les marchandises,
- à leur coût de production pour les en-cours de production,
- à leur prix de revient pour les produits finis.

Des provisions pour dépréciations ont été constituées chaque fois que la valeur vénale du bien était inférieure à sa valeur d'inventaire.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 62 923 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Règles et méthodes comptables

Autres éléments significatifs

Une aide commerciale à hauteur de 95 000 HT euros a été provisionnée pour l'exercice clos au 31 décembre 2016. Cependant celle-ci pourrait faire l'objet d'un remboursement prorata temporis en cas de perte d'enseigne dans les 5 ans.

L'acquisition du fonds de commerce a eu lieu le 4 mars 2016.

Consolidation :

La société mère consolidante est SONORFI domiciliée 18 rue Claude Bloch 14000 Caen (N° RCS : 383 957 251)

Sonorfi détient 50% de Sodocab qui détient elle même 100% de Cabdis soit une détention indirecte de 50%.

Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues aux sièges sociaux.

Par exception aux règles et méthodes comptables, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes à l'acquisition ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	732 000			732 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	732 000			732 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 377 646	42 027	4 447	1 415 226
- Installations générales, agencements aménagements divers	407 410	72 627	22 793	457 243
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 503			3 503
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 788 559	114 653	27 240	1 875 972
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	33 333			33 333
Immobilisations financières	33 333			33 333
ACTIF IMMOBILISE	2 553 892	114 653	27 240	2 641 305

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

■ Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	732 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	732 000

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou groupe d'actifs en comparant la valeur actuelle et la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actif.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci étant déterminée :

- Pour les fonds de commerce acquis au cours des 24 derniers mois, par référence à la valeur de transaction ;
- Pour les autres fonds de commerce, par référence au pacte de préférence ou, en l'absence, par référence à la méthode des comparables (multiple du chiffre d'affaires mensuel TTC).

En application de l'article 832-5-2 du PCG, le fonds de commerce qui présente une durée d'utilisation non limitée, a fait l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de l'exercice. Ce test n'a pas permis d'identifier une dépréciation du fonds de commerce : la valeur actuelle est supérieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Agencements de constructions : 10 à 20 ans
- Concessions logiciels et brevets : 1 an
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 2 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

■ Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	269 508	179 212	4 447	444 272
- Installations générales, agencements aménagements divers	80 149	77 569	22 793	134 925
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 373	1 168		2 541
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	351 030	257 948	27 240	581 738
ACTIF IMMOBILISE	351 030	257 948	27 240	581 738

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	33 333		33 333
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	37 326	37 326	
Autres	385 090	385 090	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 648	8 648	
Total	464 398	431 064	33 333
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	62 141
Disponibilités	
Total	62 141

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

■ Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	60 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	60 000	10,00

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	702	702		
- à plus de 1 an à l'origine	1 491 115	238 984	1 054 714	197 418
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	952 390	952 390		
Dettes fiscales et sociales	337 028	337 028		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	483 071	483 071		
Produits constatés d'avance				
Total	3 264 306	2 012 174	1 054 714	197 418
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	238 282			
(**) Dont envers les associés	400 779			

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

■ Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	333
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 922
Dettes fiscales et sociales	226 107
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	4 984
Total	291 346

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	8 648
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	8 648

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

■ Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2017, la société SAS CABDIS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS SODICAB.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

■ **Autres informations**

REPARTITION DES EFFECTIFS

CADRES : 3
 AGENTS DE MAITRISE : 3
 EMPLOYES : 38
 EFFECTIF TOTAL : 44

Documents soumis au contrôle
 du Commissaire aux Comptes

Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>le fond de commerce a fait l'objet d'un nantissement sous seing privé</i>	1 850 000
Autres engagements donnés	1 850 000
Total	1 850 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

■ Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 97 923 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes